Une France SOLIDAIRE pour une France FORTE !

Feuille de route 2027-2032
pour un **quinquennat réussi**

UNIOPSS

UNIOPSS

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

Présidence de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 3 mai 2027

Au lendemain de votre élection, nous nous adressons à vous car vous avez la responsabilité de conduire le pays pour les cinq ans à venir. L'Uniopss réunit les acteurs non lucratifs des secteurs social, médico-social et de la santé qui mènent au quotidien des actions indispensables à nos concitoyens en situation de vulnérabilité liée à l'âge, au handicap, à leur situation sociale, mais aussi dans les champs de la protection de l'enfance et de la petite enfance, de la santé et de la prévention, des actions socio-judiciaires ou développant le lien social.

Ces expertises multiples assises sur des valeurs de primauté des droits de la personne nous engagent à rappeler les questions incontournables dans les champs des solidarités et de la santé, qu'il faudra aborder d'ici 2032. Plutôt que de détailler des mesures particulières dans les différents champs que nous représentons, nous avons choisi ici une approche intersectorielle tant les sujets cités sont des points de passage obligés de tous ces secteurs dans les temps à venir.

Nous traitons ainsi de la place des associations des solidarités comme pilier de la cohésion nationale, de l'indispensable reconnaissance du travail social et des métiers de l'humain, de la garantie pour toutes et tous de l'effectivité des droits, de la refondation du financement de notre système de protection sociale, de la nécessité de faire de la prévention le moteur de notre modèle d'accompagnement des personnes et de l'impérieuse adaptation de nos modes de vie au changement climatique. Pour chaque thème, nous posons l'état des lieux tel que nous le vivons en tant qu'acteurs de terrain, une vision de ce qui est à entreprendre et les exigences qui en découlent.

L'ensemble dessine le chemin d'une action publique utile à tous et proche de chacun, fixe un cap à tenir pour une France forte, car solidaire.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel GOLDBERG
Président de l'Uniopss

Uniopss -15 rue Albert CS 21306 -75214 PARIS cedex 13
Tél : 0153 36 35 00 -contact@uniopss.asso.fr - https://www.uniopss.asso.fr/

TENIR LE CAP
D'UNE FRANCE FORTE, CAR SOLIDAIRE

À coup sûr, les cinq années à venir seront celles des transitions.
Transitions démocratique, géopolitique, économique, démographique, numérique et environnementale. Des transitions qu'il faut conduire plutôt que les subir.

Ainsi, nous entrons dans un monde nouveau où l'adaptation au changement climatique et l'action pour le juguler doivent changer de dimension. La société numérique et l'intelligence artificielle posent de nombreux défis, en s'immisçant à chaque instant de nos vies, avec des conséquences induites pour de multiples métiers, avec des addictions encouragées par des dirigeants se voyant à la tête de proto-États. Les évolutions démographiques, en particulier en Europe, avec un vieillissement de la population, mais aussi l'accompagnement à renforcer du jeune enfant, amènent à devoir couvrir de nouveaux besoins, à réfléchir à la soutenabilité de notre modèle de protection sociale, tout en prenant en compte les aspirations des jeunes générations à ne pas devoir porter un poids excessif de l'accompagnement dû aux plus anciens. Les crises internationales et la voracité de certains États qui remettent en cause les mécanismes de solidarité existant depuis 80 ans changent profondément nos modèles de développement économique.

À cela s'ajoutent une instabilité politique et le sentiment d'affaissement de l'État. Les citoyens ne supportent plus cette forme d'impuissance publique à traiter des sujets majeurs qui se posent. Ils exigent, avec raison, que des solutions effectives et efficaces soient élaborées et mises en œuvre, solutions qui ne peuvent qu'être co-construites, en particulier avec les acteurs de terrain.

L'une des caractéristiques remarquables des transitions en cours est leur interdépendance. Il est ainsi illusoire de penser les unes sans s'intéresser aux autres. Cela rend la période à la fois vertigineuse et exaltante, prometteuse de possibles progrès, et nous interroge tous, individuellement et collectivement. Une chose est néanmoins certaine : la France de 2032 doit avoir réglé un certain nombre de préoccupations majeures de la société française.

D'autant que tous ces sujets nous ramènent au fond à un choix liminaire : celui de penser des solutions collectives, au service de tous et atteignables par chacun, plutôt que d'espérer des sauvetages individuels. Dans ce cadre, **les associations des solidarités et de la santé font évidemment partie de la solution.** A contrario, leur affaiblissement durable, voire leur disparition au profit d'acteurs lucratifs, bouleverserait profondément notre pacte social.

Dans le nouveau cycle politique qui s'ouvre, plus qu'une succession de mesures en fait peu engageantes dans la durée, il s'agit de **dégager une vision pour la société française des années 2030 et même au-delà.**

L'Uniopss y prend pour cela toute sa part, en réaffirmant ses valeurs fondamentales de primauté de la personne et de ses droits fondamentaux, partout, pour toutes et tous, ainsi que sur la nécessité que l'accompagnement dû à chacun soit vu comme une condition sine qua non de la solidité du pays.

C'est le sens de ce manifeste qui vise à fixer le cap qu'il nous semble nécessaire de tenir pour vivre dans une France forte, car solidaire.

Daniel Goldberg
Président de l'Uniopss

1

CONSIDÉRER les organisations non lucratives du champ des solidarités et de la santé comme un pilier de la cohésion sociale

LES ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET MUTUELLES JOUENT UN RÔLE MAJEUR POUR NOTRE COHÉSION SOCIALE

Impulsées par des bénévoles, les initiatives citoyennes s'incarnent dans les associations, notamment, sans en attendre de profit personnel, contribuent à faire vivre notre modèle social. Avec 13 millions de bénévoles et 1,9 million de salariés dans des emplois non délocalisables, l'ensemble des associations et fondations, tous secteurs confondus, jouent un rôle social et économique puissant et efficace, dynamisant les territoires au service de toutes et de tous.

Aux côtés des professionnels, la mobilisation des bénévoles et des aidants apporte un soutien de proximité essentiel aux personnes vulnérables, condition de leur autonomie. Cette aide humaine n'est pas suffisamment reconnue, y compris dans les économies réalisées par la société, puisque, par nature, ils ne sont pas rétribués et que leurs actions au sein des associations n'est pas valorisée par les financeurs.

Dans les champs des solidarités et de la santé, les associations, fondations et mutuelles occupent une place centrale dans la mise en œuvre des politiques publiques. Elles accompagnent les personnes confrontées à la précarité, aux situations de handicap, à la perte d'autonomie, aux problèmes de santé, aux difficultés familiales, au mal-logement ou encore à l'exclusion, situations que tout un chacun est susceptible de rencontrer à un moment donné de sa vie. En accueillant tous les publics, sans distinction, elles contribuent à rendre effectifs les droits sociaux, à lutter contre les inégalités et à renforcer la cohésion des territoires.

Par leur proximité avec les personnes, les familles, les bénévoles et les professionnels, les associations et fondations identifient les besoins, font émerger de nouvelles réponses et participent à la conception des politiques sociales et à l'élaboration des droits sociaux.

Elles créent du lien social, renforcent le pouvoir d'agir et la participation des personnes et contribuent, par la prévention et l'accompagnement, , à éviter des coûts humains, sociaux et financiers plus importants à long terme.

Devant les multiples défis de la société française et pour ne pas seulement subir les transitions en cours, les associations sont un appui considérable pour toute la société française.

Or, depuis plusieurs années, elles font face à des freins majeurs les empêchant de conduire pleinement leur mission d'intérêt général en raison du développement de logiques de marché dans les secteurs des solidarités, de la multiplication des appels à projets ainsi que de la mise en concurrence croissante avec des opérateurs à but lucratif. Cela amène une forme de distorsion de concurrence entre les différents acteurs suivant leur mode de gestion. Le risque est également d'aboutir à une marchandisation de l'action sociale et médico-sociale qui affaiblit la qualité des réponses apportées aux personnes les plus vulnérables, réduit la capacité d'innovation sociale des associations et fragilise la cohésion des territoires. Comme le souligne la Commission européenne depuis plus de 20 ans, « la condition d'absence du but lucratif s'avère être le moyen le plus cohérent au regard de finalité exclusivement sociale [1] ».

Pour préserver notre modèle social, l'Uniopss défend fermement l'idée que les activités relevant des solidarités et de la santé ne peuvent être appréhendées comme un marché.
En effet, l'accompagnement et la protection des personnes ne peuvent être considérées comme des marchandises et nécessitent une vision de long terme. De plus, l'intérêt général exige que tous les acteurs accompagnent tous les publics, sans exclusive. La nécessaire solvabilisation des personnes doit s'accompagner d'une régulation, afin d'éviter des enrichissements sans cause d'investisseurs spéculatifs.

[1] *Arrêt CJCE- Aff. (C70/95), 17/06/1997*

LA FRANCE EST ROBUSTE ET RÉSILIENTE GRÂCE AUX STRUCTURES NON LUCRATIVES DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Les associations des solidarités et de la santé créent une valeur ajoutée correspondant à 2 % du PIB français, davantage que le secteur de l'agriculture et de la pêche, et autant que l'industrie agroalimentaire (Étude Syndex)[2] .

Lorsqu'une personne perd son emploi, puis son logement, sa santé se dégrade et elle ne sait plus vers qui se tourner. Les associations sont alors présentes pour l'aider à retrouver un toit, un emploi… Mais la mission de l'association ne s'arrête pas là : elle l'accompagne pour ouvrir ses droits, se faire soigner, reprendre confiance, créer des liens avec d'autres personnes, ou encore participer aux activités de son territoire. En ce sens, les associations jouent un rôle majeur pour faire vivre notre cohésion sociale.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

Pour une France forte, car plus solidaire, l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à :

- **Financer durablement et suffisamment les associations** des solidarités, de la santé et du lien social pour qu'elles puissent remplir les missions de mise en œuvre des politiques publiques qui leur sont confiées ;
- **Garantir aux établissements et services des dotations** à hauteur des missions confiées et des besoins qui s'expriment, et privilégier des subventions pluriannuelles ;
- **Généraliser des lieux de co-construction effective de l'action publique**, associant les différentes parties prenantes (État, collectivités territoriales, acteurs associatifs, personnes concernées) afin de développer une offre d'accompagnement correspondant aux besoins ;
- **Créer un fonds d'investissement destiné au secteur privé non-lucratif** afin de donner aux associations et fondations la capacité financière de répondre aux nouveaux besoins ;
- **S'engager pour une régulation publique des acteurs lucratifs** dans le champ des solidarités et de la santé afin que l'État et les collectivités territoriales préservent les conditions d'un même accompagnement pour toutes les personnes vulnérables, quels que soient les situations et les territoires ;
- **Mieux reconnaître par une valorisation l'action des bénévoles** et des aidants.

[2] *Étude du cabinet d'expertise Syndex commanditée par la CFDT Santé-sociaux. Juin 2026*

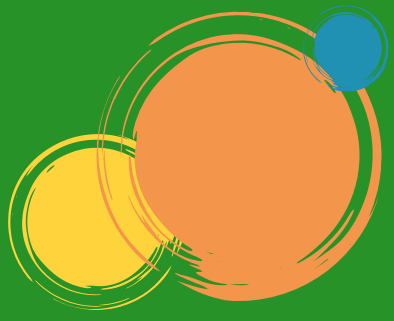

2

INVESTIR dans les métiers de l'humain : une priorité pour notre cohésion sociale

DÉVELOPPER LE TRAVAIL SOCIAL ET LES MÉTIERS DE L'HUMAIN : UN INVESTISSEMENT INDISPENSABLE POUR LA COHÉSION SOCIALE

Les politiques de solidarité et de la santé ne prennent corps qu'à travers celles et ceux qui les mettent en œuvre au quotidien. Éducateurs, aides à domicile, accompagnants éducatifs et sociaux, assistants sociaux, infirmiers, aides-soignants, psychologues, personnels de la petite enfance, encadrants, ou encore professionnels de l'insertion ou de l'hébergement : ces femmes et ces hommes accompagnent chaque jour des millions d'enfants et d'adultes confrontés à la maladie, aux situations de handicap, à la perte d'autonomie, à la précarité, à l'exclusion, aux difficultés éducatives ou à des violences et des discriminations.

Leur métier est essentiel. **Pourtant, alors même que leur utilité sociale n'a jamais été aussi évidente, les métiers de l'humain traversent une crise profonde d'attractivité et de reconnaissance**. Les difficultés de recrutement touchent aujourd'hui l'ensemble des secteurs sanitaire, social et médico-social. Des milliers de postes demeurent vacants, des services réduisent leur activité faute de personnels et certaines structures peinent à assurer pleinement leurs missions.

Cette crise intervient au moment même où les besoins augmentent et se transforment : vieillissement de la population, évolution des situations de handicap, augmentation et complexification des vulnérabilités, conséquences sociales et sanitaires du changement climatique ou encore transformation des pratiques professionnelles par le numérique et l'intelligence artificielle. **Ces mutations rendent plus nécessaires encore l'expertise humaine, la relation et la capacité d'accompagnement des professionnels.**

La crise d'attractivité ne pourra être résolue sans agir simultanément sur les rémunérations, les conditions de travail, la pénibilité, les taux d'encadrement, la formation et les perspectives d'évolution professionnelle. Elle suppose aussi de redonner du temps à la relation humaine, aujourd'hui trop souvent réduit par l'intensification des tâches administratives et des logiques gestionnaires qui alimentent la perte de sens.

Cette mobilisation humaine ne repose pas uniquement sur les salariés. Les bénévoles contribuent eux aussi à créer du lien, à lutter contre l'isolement et à faire vivre les solidarités au plus près des territoires. Leur engagement doit être facilité, reconnu et accompagné, notamment par la formation et par de meilleures possibilités de concilier bénévolat, vie professionnelle et vie personnelle.

Répondre à ces enjeux suppose un engagement durable des pouvoirs publics et de sortir d'une logique de financement sous contrainte permanente qui empêche les employeurs non lucratifs de construire des politiques de ressources humaines à la hauteur des besoins.

Investir dans les métiers et les engagements de l'humain n'est pas une dépense parmi d'autres : c'est investir dans notre capital humain et social et dans la capacité de notre société à prévenir les vulnérabilités plutôt qu'à en réparer les conséquences. C'est une condition de la réussite des politiques sociales, sanitaires et médico-sociales et de l'effectivité des droits fondamentaux.

POUR ÊTRE ROBUSTE ET RÉSILIENTE, LA FRANCE DOIT PRENDRE SOIN DE CELLES ET CEUX QUI PRENNENT SOIN DES AUTRES.

Le secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif emploie 1,2 million de salariés : c'est le premier employeur privé non lucratif en France[3].

Les professionnel(le)s du lien et de l'accompagnement social aiment profondément leur métier : c'est souvent un choix de vie. Ce qui est perçu comme difficile, ce n'est pas tant l'accompagnement des personnes, que le fait de ne plus avoir le temps de le faire dans de bonnes conditions. Les professionnel(le)s ont fait le choix d'exercer ces métiers pour créer du lien, et non pour courir après le temps.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

Pour une France forte, car plus solidaire, l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à :

- **Adopter une loi de programmation** relative à la revalorisation des métiers du soin, de l'accompagnement et du travail social afin de dégager les moyens suffisants pour une meilleure reconnaissance et pour des taux d'encadrement améliorant à la fois la qualité des accompagnements et la qualité de la vie au travail ;
- **Rendre obligatoire la compensation intégrale par les financeurs publics des coûts** de personnels, notamment lors d'accords conventionnels agréés ;
- **Déployer une stratégie nationale de lutte contre la sinistralité** (accidents du travail et maladies professionnelles) dans les secteurs médico-social, social et de la santé ;
- **Donner aux employeurs associatifs les moyens de conduire des politiques de ressources humaines,** dont la qualité de vie et des conditions de travail, le temps de travail, ou encore la formation.

[3] *Uniopss, CRDLA Solidarités-Santé, Recherches et Solidarités. Bilan de l'emploi associatif sanitaire et social 2025. Septembre 2025.*

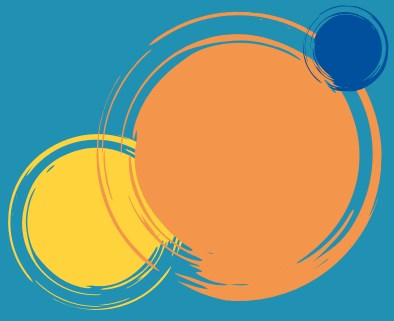

3

GARANTIR l'effectivité des droits pour permettre à chacune et chacun d'être pleinement citoyen

DES DROITS RÉELS POUR SE CONSIDÉRER PLEINEMENT CITOYENNE ET CITOYEN

L'accès effectif aux droits est au cœur du pacte républicain. Une société solidaire ne se définit pas uniquement par les droits qu'elle reconnaît, mais par sa capacité à permettre à chacune et chacun de les exercer, quels que soient son âge, son état de santé, son handicap, son niveau de ressources ou son lieu de vie. **Lorsque des personnes renoncent à leurs droits ou ne parviennent plus à accéder aux services publics, c'est la promesse républicaine d'égalité qui n'est pas tenue.**

Le Défenseur des droits souligne, dans son rapport annuel 2025, que les personnes les plus vulnérables rencontrent des difficultés croissantes pour accéder aux droits et aux services publics. Les personnes en situation de précarité, de handicap, les personnes âgées, les familles monoparentales, les jeunes, les personnes étrangères, dont les migrants et les réfugiés, les personnes sans domicile ou encore les proches aidants sont particulièrement concernés.

Le non-recours en constitue l'une des manifestations les plus préoccupantes. Environ un tiers des foyers éligibles au RSA n'y recourent pas. Une personne seule sur deux éligible à l'ASPA ne la perçoit pas. Le recours à la complémentaire santé solidaire demeure également insuffisant. S'agissant de l'AAH, l'absence de données nationales consolidées ne doit pas masquer les difficultés persistantes liées à la complexité des démarches, aux délais d'instruction, aux disparités entre Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et aux difficultés d'accompagnement.

Ces difficultés ne relèvent pas uniquement des parcours individuels. Elles résultent aussi d'un système devenu progressivement plus complexe : multiplication des procédures, dématérialisation insuffisamment accompagnée, hétérogénéité des pratiques administratives et affaiblissement de l'accompagnement humain de proximité. L'accès aux droits ne peut dépendre de la maîtrise des outils numériques, de la capacité à comprendre des démarches administratives complexes ou du territoire dans lequel on réside.

Le renoncement aux soins constitue également un enjeu majeur d'accès aux droits. Les difficultés financières, l'absence de complémentaire santé, les dépassements d'honoraires, les délais d'accès aux professionnels, les difficultés de mobilité ou encore les déserts médicaux conduisent encore trop souvent les personnes les plus fragiles à reporter, voire à abandonner des soins pourtant indispensables. In fine, cela engendre bien souvent un coût supplémentaire pour la société.

L'accès au droit nécessite également que la France, signataire d'un grand nombre de textes internationaux défendant les droits des enfants ou des personnes en situation de handicap notamment, applique pleinement ces conventions internationales. Or, elle est encore trop régulièrement condamnée par des instances juridiques internationales pour manquement à ses obligations.

Enfin, exercer un rôle de citoyen, c'est aussi pouvoir participer aux décisions qui nous concernent, directement, ou par l'intermédiaire des associations qui les représentent. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), les CESER et plus largement l'ensemble des instances consultatives nationales ou locales, constituent des espaces de dialogue entre la société civile, les citoyens et les pouvoirs publics. Leur place et leurs moyens doivent être confortés.

LA FRANCE SERA ROBUSTE ET RÉSILIENTE LORSQUE TOUS LES CITOYENS JOUIRONT EFFECTIVEMENT DE LEURS DROITS.

30 % des personnes éligibles au RSA ne le perçoivent pas, illustrant l'ampleur du non-recours aux droits en France. (Source : Drees/Cnaf)

Disposer de droits ne suffit pas. Encore faut-il pouvoir les connaître, les comprendre et les exercer. Aujourd'hui, trop de personnes renoncent à des prestations, à des soins ou à un accompagnement auxquels elles ont droit, faute d'information, d'accompagnement ou parce que les démarches sont devenues trop complexes. Les associations jouent alors un rôle essentiel pour rendre ces droits réellement effectifs.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

Pour une France forte, car plus solidaire, l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à :

- **Respecter pleinement les engagements internationaux de la France**, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- **Généraliser l'ouverture automatique des droits** lorsque les données administratives permettent déjà d'identifier les personnes éligibles ;
- **S'engager, comme la loi l'oblige déjà, à un objectif de réduction de la pauvreté** à 5 ans, dans une perspective d'éradication de la grande pauvreté ;
- **Faire de la lutte contre le renoncement aux soins une priorité nationale**, en renforçant l'accès à la complémentaire santé solidaire, les dispositifs d'aller-vers, la médiation en santé et les soins de proximité ;
- **Garantir un accueil physique de proximité** pour l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire ;
- **Mettre pleinement en œuvre le principe du « Dites-le-nous une fois »** afin de simplifier les démarches administratives ;
- **Garantir les conditions d'une participation effective des personnes concernées**, de leurs proches et des aidants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ;
- **Renforcer les droits des proches aidants** en assouplissant les conditions d'accès au congé de proche aidant et en améliorant son indemnisation ;
- **Intégrer les associations** qui mettent en œuvre les politiques publiques dans des instances de co-décision (SPDA, CDPE, etc.).

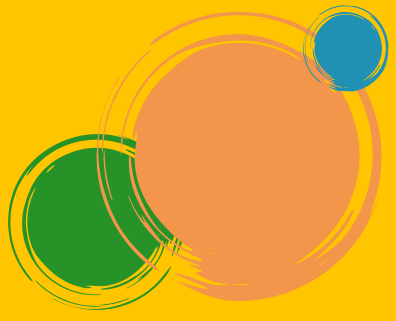

4

REFONDER le financement de notre modèle de protection sociale

REFONDER LE FINANCEMENT DE NOTRE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE

La protection sociale constitue l'un des piliers de notre pacte républicain. Depuis plus de quatre-vingts ans, la Sécurité sociale protège les citoyens face aux aléas de la vie, réduit les inégalités et contribue à la cohésion sociale de notre pays. Elle est l'une des expressions les plus concrètes de la solidarité nationale.

Notre modèle est cependant confronté à des transformations profondes. Il doit évoluer et s'adapter aux enjeux de vieillissement de la population, d'augmentation des maladies chroniques, des besoins croissants d'accompagnement social, médico-social et de la santé, des évolutions démographiques, de la santé mentale, des nouvelles formes de précarité ou encore du changement climatique.

Le premier défi tient à sa soutenabilité financière. En effet, depuis plusieurs années, les dépenses progressent sous l'effet de besoins sociaux et sanitaires légitimes, tandis que les recettes peinent à suivre cette évolution.

Le deuxième défi consiste à réaliser la transformation du système de santé, encore largement centré sur l'hôpital et organisé autour de la réparation plutôt que sur la prévention. L'enjeu est de favoriser une organisation davantage orientée vers la prévention, la médecine de proximité et la coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, afin d'améliorer la qualité et la continuité des parcours des patients.

Le troisième défi concerne le maintien du caractère universel et solidaire de notre modèle. L'augmentation des restes à charge, les inégalités d'accès aux soins et à l'accompagnement, tout comme les inégalités en matière de financement public selon les territoires, le rôle croissant des assurances complémentaires et le transfert progressif des coûts vers les ménages, fragilisent l'égalité d'accès aux droits. L'enjeu est donc de préserver les fondements redistributifs de notre modèle, tout en l'adaptant aux évolutions contemporaines.

Les mesures d'austérité conduisent inévitablement à une logique d'attrition des services rendus à la population. En comprimant les moyens sans traiter les déséquilibres de financement, elles fragilisent l'accès aux droits, aggravent les inégalités et exposent les publics les plus vulnérables à un risque accru de pauvreté et de précarité. À terme, cette approche contribue à affaiblir durablement les fondements de notre modèle social, reposant sur la solidarité et l'universalité de la protection.

Dans ce contexte, **il est essentiel de réaffirmer le modèle universel de notre protection sociale et de trouver de nouvelles sources de financement pour consolider la Sécurité sociale, notamment pour faire de l'autonomie une « vraie » 5e branche.**

UNE FRANCE ROBUSTE ET RÉSILIENTE EST UNE FRANCE QUI PROTÈGE TOUS LES CITOYENS DES ALÉAS DE LA VIE.

La France consacre environ 31,9 % de sa richesse nationale aux dépenses de protection sociale, ce qui en fait l'un des pays les plus protecteurs de l'Union européenne. Néanmoins, la progression des ressources de la protection sociale ralentit (+3,9 % en 2024, après +5,0 % en 2022), ce qui interroge la capacité du système à répondre à des besoins sociaux en forte expansion, tels que l'augmentation de la pauvreté, des personnes âgées dépendantes ou des maladies chroniques. (Source : La protection sociale en France et en Europe en 2024. Drees, 2025).

Face aux enjeux de la perte d'autonomie, les aidant-es se trouvent souvent devant un dilemme : continuer à travailler ou s'occuper de son parent ou de son enfant. Sans un modèle social plus protecteur et sans associations capables d'assurer un accompagnement à domicile ou en établissement, ce sont des millions de familles en difficulté. Compte tenu des évolutions démographiques prévoyant un accroissement des personnes âgées en perte d'autonomie et de l'allongement de la vie de personnes malades chroniques et en situation de handicap, il est essentiel de financer la cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie à la hauteur des besoins et selon un modèle pérenne.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

Pour une France forte, car plus solidaire, l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à :

- **Réorienter les financements vers la prévention**, l'accompagnement de proximité et la coordination des parcours, afin de réduire les coûts sociaux et sanitaires à long terme ;
- **Instaurer une contribution spécifique d'acteurs privés lucratifs** du secteur, assise sur les montants des bénéfices ou des dividendes, pour les réallouer à la protection sociale ;
- **Mobiliser davantage les revenus du patrimoine** et les grandes transmissions patrimoniales au service de la solidarité nationale ;
- **Engager une trajectoire des finances publiques** afin que l'État et les collectivités territoriales puissent mettre en œuvre leurs missions de solidarité et de santé ;
- **Instaurer un mécanisme « pollueur-payeur » dans le champ des addictions**, notamment numériques, pour financer la prévention.

5

FAIRE de la prévention le moteur de notre modèle social

FAIRE DE LA PRÉVENTION LE MOTEUR DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Notre pays consacre des moyens considérables à réparer les conséquences des difficultés sociales, économiques, sanitaires et environnementales. Pourtant, nous intervenons encore trop souvent lorsque les situations se sont déjà dégradées : lorsque la maladie est installée, lorsque la perte d'autonomie est devenue irréversible, lorsque les difficultés éducatives se sont aggravées, lorsque la précarité s'est enracinée ou lorsque l'exclusion est devenue durable.

Cette logique curative s'accompagne d'une autre limite majeure : les politiques publiques restent encore trop centrées sur l'individu, ses comportements, sa conformité aux recommandations et, parfois, à leur sanction au nom de sa « responsabilisation ». Cette **focalisation sur les conduites individuelles** montre aujourd'hui ses limites. Les approches prescriptives et culpabilisantes, fondées sur la répétition d'injonctions normatives, peinent à produire des changements durables.

Face à **l'augmentation des vulnérabilités, l'Uniopss appelle à un changement de paradigme**. Pour éviter les pertes de chance en matière de santé, d'autonomie et, plus largement, d'épanouissement, la prévention doit devenir une priorité de l'ensemble des politiques publiques. Logement, emploi, éducation, alimentation, mobilité, environnement ou encore aménagement des territoires constituent autant de leviers pour agir en amont des difficultés, dans une démarche « One health », vertueuse pour chacun, comme pour la société entière.

Ce virage préventif suppose de reconnaître que **les déterminants de santé, qu'ils soient sociaux, économiques, environnementaux et territoriaux influencent bien davantage les parcours de vie que les seuls comportements individuels**. Il implique d'agir prioritairement sur les environnements de vie qui façonnent les conditions de santé et de bien-être, tout en associant les personnes concernées à l'élaboration des réponses. Il conduit également à **adapter les interventions aux besoins réels des populations et des territoires.**

Cela passe notamment par le soutien précoce aux familles, l'accompagnement pour le maintien à domicile, une alimentation de qualité, un environnement favorable ou encore des politiques visant à prévenir les ruptures de parcours – perte de logement, renoncement aux soins, isolement, perte d'autonomie ou basculement dans la pauvreté.

Par ailleurs, chaque année en France, 277 000 femmes et 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles. 94 % des plaintes pour viol sont classées sans suite et seulement 1 % des violeurs sont condamnés. Les violences faites aux femmes, notamment intrafamiliales, ne reculent pas. Elles mettent en danger nombres de nos concitoyennes, par manque de structures d'accompagnement précoce et adaptées à toutes les situations.

De plus, les diverses conduites addictives (drogue, alcool, tabac, jeux, réseaux sociaux...), nécessitent des choix d'ampleur, de réduction des risques, dans de multiples dimensions.

Agir en amont est à la fois un impératif, un levier de justice sociale et un investissement pour la collectivité.

UNE FRANCE ROBUSTE ET RÉSILIENTE EST UNE FRANCE QUI INVESTIT MASSIVEMENT DANS LA PRÉVENTION RELATIVE À TOUS LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ.

L'état de santé d'une personne dépend à près de 70 % de déterminants sociaux, économiques et environnementaux, bien davantage que des seuls soins médicaux.

Les violences faites aux enfants ont des répercussions graves sur la santé physique et mentale des enfants concernés, sur leur insertion professionnelle et sociale et sur leur épanouissement général. Un enfant victime, non ou mal pris en charge, risque ainsi de perdre vingt ans d'espérance de vie en bonne santé, et se trouve davantage exposé au chômage et à la pauvreté.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

Pour une France forte, car plus solidaire, l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à :

- **Mettre en œuvre une politique publique de la prévention** articulée notamment avec celles de la santé, de l'autonomie, de la lutte contre la pauvreté, du logement, de l'enfance ou encore des aidants ;
- **Accélérer le virage préventif du système de santé** en formant les professionnel(le)s, en renforçant la promotion de la santé, la médecine scolaire, la médecine du travail, les actions d'aller-vers et la coordination entre acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- **Engager une « politique intégrale »** contre les violences sexistes et sexuelles comportant un volet préventif fort ;
- **Lutter contre les inégalités dès la petite enfance** et prévenir les difficultés éducatives (mode d'accueil adapté et accessible, soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire, dès la période périnatale) ;
- **Prévenir la précarité financière** en ouvrant le RSA aux moins de 25 ans et en augmentant les minimas sociaux pour permettre une vie digne ;
- **Prévenir la perte d'autonomie** en investissant notamment dans l'adaptation des logements, la nutrition, l'activité physique adaptée, la prévention des chutes, la lutte contre l'isolement et l'évaluation des dispositifs innovants de repérage précoce des fragilités ;
- **Prévenir l'épuisement des aidants**, protéger leur santé et faciliter la conciliation de leur vie personnelle et professionnelle avec leur activité d'aidance ;
- **Développer l'offre de répit** et faciliter l'adaptation du travail des aidants ;
- **Faire de la rénovation thermique des logements**, et plus largement, des bâtiments qui accueillent des personnes vulnérables, un levier majeur de prévention sanitaire et sociale afin de lutter simultanément contre la précarité énergétique, les effets des vagues de chaleur et les inégalités de santé ;
- **Soutenir la décarbonation des activités** du secteur de la santé et des solidarités (notamment pour l'alimentation, le bâtiment, le transport, les déchets).

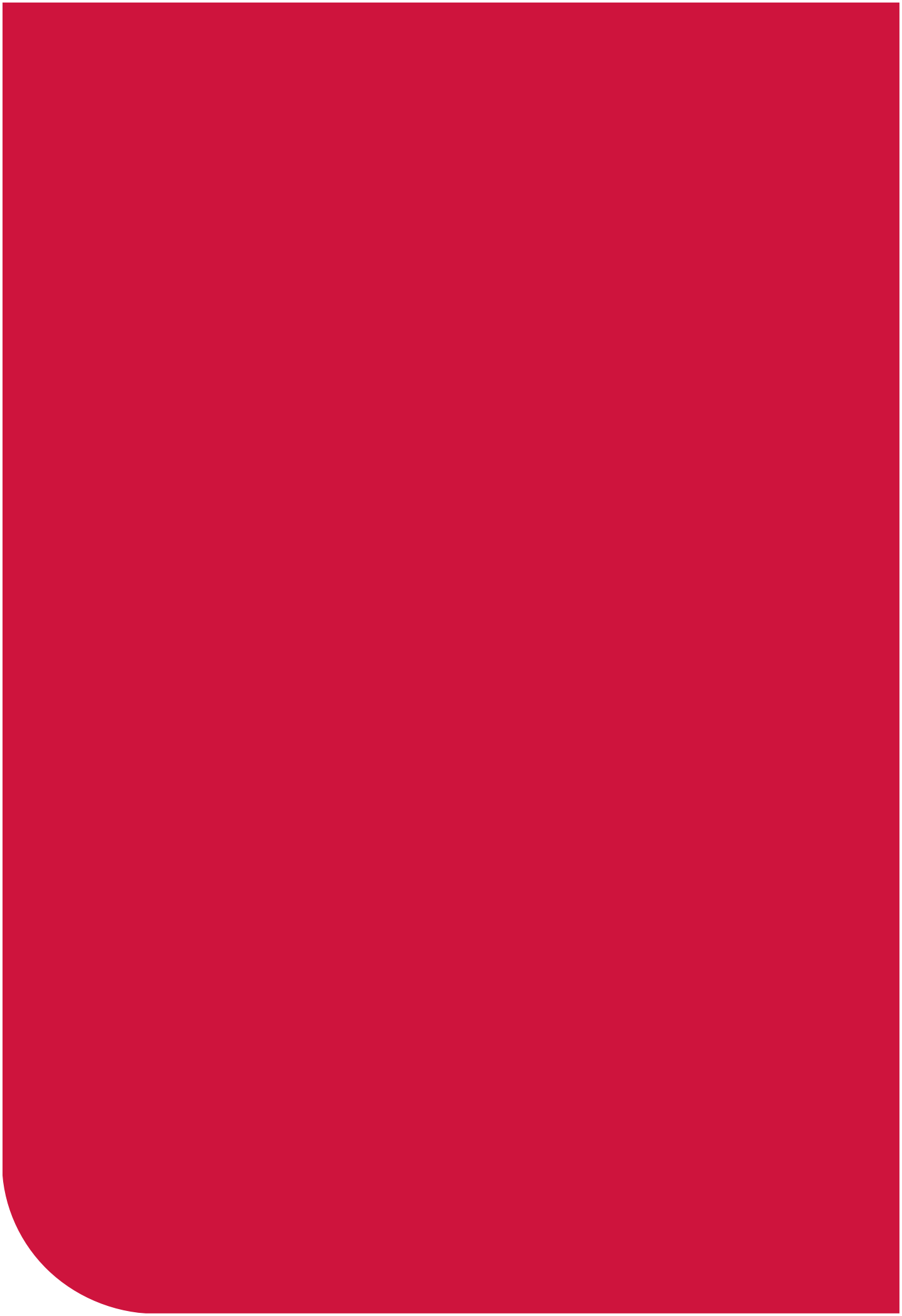

6

GARANTIR à chacun un habitat de qualité, accessible et adapté au changement climatique

GARANTIR À CHACUN UN HABITAT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE ET ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans un contexte de changement climatique, dont les effets deviennent de plus en plus tangibles, l'habitat est une dimension indispensable à prendre en compte pour le bien-être de l'ensemble de la population. Pour les personnes les plus fragiles, plus exposées encore aux effets des vagues de chaleur, du froid, de la précarité énergétique ou de la dégradation du bâti, un habitat digne, accessible et durable constitue une condition plus impérieuse encore à remplir.

Pourtant, **l'accès à un logement adapté aux besoins de chacun devient de plus en plus difficile pour une part croissante de la population**. Les tensions sur le marché du logement, la hausse des coûts, l'insuffisance de l'offre sociale, les difficultés d'accès à l'hébergement et le manque de solutions adaptées pour certains publics fragilisent des millions de personnes. Les jeunes en insertion, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les familles modestes, les personnes sans domicile, les enfants protégés devenus majeurs ou encore les personnes souffrant de troubles psychiques sont particulièrement concernées.

L'enjeu dépasse toutefois la seule question du logement. Il s'agit de **garantir à chacun un véritable cadre de vie** favorable au bien-être, à la santé et à l'inclusion. Habiter, c'est aussi pouvoir vivre dans un environnement accessible, disposer de services de proximité, y compris publics, bénéficier de transports adaptés, accéder aux soins, aux commerces, à l'emploi, aux loisirs et aux espaces de sociabilité. C'est pouvoir **rester acteur de sa vie, quels que soient son âge, son état de santé ou sa situation sociale.**

Le vieillissement de la population et les aspirations croissantes à vivre à domicile le plus longtemps possible ou à choisir des formes d'habitat plus collectives et plus inclusives imposent de diversifier les réponses. Aucun modèle unique ne peut répondre à la diversité des besoins et des projets de vie.

Les solutions d'habitat partagé, de cohabitation intergénérationnelle, d'habitat inclusif, de pensions de famille, de résidence autonomie, d'hébergement ou d'établissement doivent constituer des possibilités offertes aux personnes et non des réponses imposées par défaut en raison de la pénurie de logements ou de places disponibles. Chaque personne doit pouvoir accéder à la solution qui correspond à ses aspirations, à son parcours et à ses besoins.

Garantir ce libre choix suppose un investissement massif dans l'ensemble de la chaîne du logement, de l'hébergement et de l'habitat accompagné. Cela nécessite de mieux articuler les politiques du logement, de l'autonomie, de la santé, des solidarités et de l'aménagement du territoire afin de construire des environnements de vie réellement inclusifs. En outre, la vie à domicile exige, pour des personnes dépendantes, âgées ou en situation de handicap, de pouvoir bénéficier de services d'aide humaine à domicile, correctement financés.

Une France plus solidaire est une France où chacun peut choisir son lieu de vie, y accéder effectivement et y vivre dignement. Construire des cadres de vie inclusifs et des solutions d'habitat diversifiées, c'est permettre à chaque personne de trouver sa place dans la société et d'y exercer pleinement ses droits, tout en étant accompagnée à la hauteur de ses aspirations et de ses besoins.

UNE FRANCE ROBUSTE ET RÉSILIENTE EST UNE FRANCE OÙ CHACUN PEUT CHOISIR SON LIEU DE VIE ET Y DEMEURER MALGRÉ LES ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

Il est urgent de répondre à cette préoccupation majeure d'un chez-soi pour toutes et tous. En 2024, 912 personnes sont décédées dans la rue, soit une augmentation de 16 % en un an, dont 31 enfants de moins de quatre ans. (Source : L'état du mal-logement en France. Fondation pour le logement des défavorisés, 2026). Selon, le baromètre 2025 UNICEF/FAS, **2 159 enfants sont à la rue.**

Trop de nos concitoyens (personnes âgées, en situation de handicap, jeunes précaires ou sortant de l'ASE par exemple) ne trouvent pas l'habitat qui conviendrait à leurs attentes et leur permettrait de vivre autonome. Des trajectoires et des lieux de vie risquent alors d'être imposés en restant dans la famille ou en établissement, à l'hôtel ou encore à la rue. Vivre chez-soi est pourtant une condition essentielle pour trouver un emploi, fonder une famille, se sentir pleinement citoyen.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

Pour une France forte, car plus solidaire, l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à :

- **Accélérer la rénovation des bouilloires et des passoires thermiques** par une ambition à la hauteur des enjeux et stable dans la durée ;
- **Garantir un nombre d'hébergements à la hauteur des besoins** pour éviter les ruptures de parcours ;
- **Relancer une politique ambitieuse de construction de logements socialement accessibles** au plus grand nombre, afin de répondre aux besoins des familles, des ménages des classes moyennes et modestes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- **Renforcer et soutenir le financement d'une offre diversifiée** de services et de lieux de vie adaptés aux personnes âgées, dont les services à domicile, les résidences autonomie ou l'habitat inclusif, tout en accompagnant la transformation des Ehpad ;
- **Rétablir le principe d'accessibilité universelle** dans les constructions neuves, mises à mal par la loi ELAN, et garantir le droit de chacun à un logement accessible dans le parc locatif privé et dans les logements sociaux ;
- **Financer suffisamment le secteur de l'aide à domicile** pour permettre la vie à domicile des personnes dépendantes.

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social.
Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités. Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.

Les valeurs qui nous rassemblent

- Primauté de l'Humain
- Dignité de toutes et tous
- Solidarité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de toutes et tous à la vie de la société
- Respect des biens communs

UNIOPSS

15 rue Albert – CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. +33 (0)1 53 36 35 00
contact@uniopss.asso.fr

www.uniopss.asso.fr

UNIOPSS